

OBSERVATIONS prononcées à la suite de la communication de **Bernard Bourdin**
(séance du lundi 4 mai 2015)

Jean Baechler : Dans votre propos, vous partez du citoyen, siège de la souveraineté, et vous développez votre raisonnement autour du citoyen croyant. Par implication, il va de soi qu'il existe aussi un citoyen incroyant. Quelle est, à vos yeux, la différence fondamentale entre le citoyen croyant et le citoyen incroyant ? Tient-elle seulement à la croyance et à l'incroyance ou bien relève-t-elle du politique ? Dans la première hypothèse, la croyance ne saurait être pertinente pour distinguer les citoyens entre eux puisqu'elle n'est pas politique ; le politique ne se révèle pas non plus pertinent dans la seconde hypothèse.

Si je poursuis en considérant le citoyen croyant chrétien catholique, le citoyen croyant juif, le citoyen croyant chrétien protestant, le citoyen croyant bouddhiste, le citoyen croyant musulman, etc., ces différents croyants, variétés de la même espèce, sont-ils citoyens de la même essence ou bien leur essence est-elle différenciée par leur appartenance religieuse ? Si vous estimez qu'ils sont d'essences différentes, cela conduit à une discrimination avec élimination de tous ceux qui ne sont pas de la "bonne" essence. Dans l'autre cas, vous revenez à une distinction non pertinente, ce qui donne la laïcité au sens français du terme, à savoir que tout cela ne relève pas du politique, mais du privé et de l'intime.

Pourriez-vous préciser votre point de vue sur ce point ?

*
* *

Jean Mesnard : Il me semble que l'expression "théologie politique" est non viable. En effet, le théologique et le politique se contredisent car la religion est affaire d'autorité alors que le politique est affaire de liberté, de choix.

Vous avez terminé en constatant une certaine équivalence entre la démocratie et le christianisme, mais il y eut une époque où l'on constatait une égalité parfaite entre le christianisme et la monarchie. Ne vous paraît-il pas qu'il y a, d'un côté comme de l'autre, erreur de méthode ?

Par ailleurs, il conviendrait de ne pas confondre théologie politique et théologie du politique. L'expression "théologie politique" est forgée sur l'expression "philosophie politique" qui, elle, correspond à une réalité. On peut le constater aisément par le fait que celui qui change de philosophie change de politique, et inversement, c'est-à-dire que philosophie et politique évoluent ensemble. Il n'en est évidemment rien en ce qui concerne la "théologie politique".

*
* *

Rémi Brague : Je regrette que vous n'ayez pas parlé de la notion de Création car il me semble que c'est peut-être là que l'on pourrait trouver un élément

intéressant et spécifique aux deux religions bibliques. En effet, dans le Testament que nous avons en commun avec le judaïsme, la Création précède toute Alliance. En d'autres termes, Adam et Noé viennent avant Moïse et Jésus. Or l'existence d'un niveau du créé antérieur à celui du rapport à Dieu permet de dire, avec Descartes, que nous sommes hommes avant que d'être chrétiens. Il y a donc un niveau qui permet de s'adresser à l'homme en tant que tel avant que de s'adresser à lui en tant que juif ou en tant que chrétien. Je n'inclus pas les musulmans dans ce raisonnement car c'est une particularité de l'islam que de considérer que l'Alliance est antérieure à la Création (cf. verset 172 de la 7^e sourate).

*
* *

Jean-Claude Casanova : J'ai le souvenir que, dans son livre *Théologie politique*, Carl Schmitt n'avait pas pour ambition d'élaborer une théologie politique, mais qu'il exprimait simplement l'idée que l'on ne peut comprendre la politique moderne sans remonter à la théologie parce que la distinction entre le croyant et le citoyen, entre le spirituel et le temporel vient de la théologie. C'est d'ailleurs la question centrale chez Machiavel, chez Hobbes et chez Rousseau, alors que ce n'était pas du tout une question pour Platon ou Cicéron qui vivaient dans l'unité du politique et du religieux.

*
* *

Bernard Bourgeois : Vous avez proclamé la fin de fait de la distinction classique du privé et du public. Je n'ignore pas que de plus en plus on tend à considérer que le fait est juge du droit et que ce qui est signifie ce qui doit être. Mais y a-t-il quelque légitimité à procéder ainsi ?

La distinction entre le privé et le public est celle du choix de l'articulation entre privé et public, entre religion et politique. N'y a-t-il pas une possibilité de concilier en soi-même un choix politique de l'articulation de la religion et de la politique et un choix religieux de l'articulation de ces deux domaines ?

*
* *

Jacques de Larosière : Le vieux schéma que vous avez à juste raison contredit, selon lequel la religion serait une affaire personnelle alors que l'État incarnerait seul le collectif ne me paraît pas non plus pertinent. En effet, si l'on considère la théologie chrétienne, on n'y trouve pas la recherche individuelle d'un bonheur ou d'une vérité, mais une exigence beaucoup plus grande, celle d'une foi totale en la Révélation et d'un engagement collectif à travers la médiation de l'Église.

L'État n'est jamais que la manifestation de la nécessité de prendre des décisions à un moment donné ici-bas. La religion est en revanche d'une nature fort différente. Pour elle, le pouvoir n'est pas de ce monde. Ne croyez-vous pas que cela fait de la notion de théologie politique une incongruité ? En effet, si l'on croit que

l'intégralité du sens du monde est contenue dans la foi et dans la Révélation, il apparaît impossible de concevoir une théologie politique.

*
* *

Chantal Delsol : À propos de l'interprétation théologico-politique de la modernité, croyez-vous que le "transhumanisme" et l'immortalité qu'on nous promet pour bientôt soient une façon de réaliser l'immortalité promise par le christianisme ?

*
* *

Réponses :

Je crois en effet que le transhumanisme promet une immortalité que je qualifierai de remplacement. Si c'est bien le cas, on est en présence d'un défi, de fait, théologique. Le transhumanisme « propose » une théologie à l'envers ou en creux.

Le défi que ces questions soulèvent constitue une des « entrées » de la pertinence politique du discours théologique. Je pense en particulier aux limites de la technique. Celle-ci ne peut répondre au sens de l'existence. Ne considérons pas que la théologie doive rester dans le ciel des idées pures car, si c'est le cas, elle ne répond à rien.

Certes, l'expression "théologie politique" constitue une union paradoxale de deux registres *a priori* fort différents. Au contraire, la théologie du politique instaure de l'altérité. Prenons toutefois conscience qu'une séparation totale entre théologie et politique signifierait qu'une religion, en l'occurrence le christianisme, n'aurait absolument rien à dire sur le politique et que son *corpus* théologique serait en conséquence insignifiant, se projetant dans des réalités purement méta-historiques, ce qui reviendrait en fait à justifier l'athéisme du Feuerbach affirmant que la théologie n'est jamais que la projection dans le ciel de ce que l'homme attend sur terre.

Or on sait très bien depuis Feuerbach que le problème n'est nullement réglé. Aujourd'hui, avec la distance qui est la nôtre, après les échecs du communisme, de l'athéisme pratique qui ne s'est jamais réalisé, contrairement à ce que pensait Marx, la question – que j'assume totalement – de l'hétérogénéité entre théologie et politique se pose à nouveau.

Mais il convient bien sûr que cette hétérogénéité, qui est une altérité (dans les moyens et dans les fins), ne confonde ni le religieux et le politique, ni justifie des ignorances qui pourraient être coupables. L'État décide et ce n'est assurément pas là la tâche de l'Église, cela va de soi. Il n'en demeure pas moins que l'insignifiance politique du religieux me paraît dangereuse. Le Dieu de la Révélation et de la Rédemption, serait-il étranger à sa Création ? Un discours théologique purement vertical se condamne au mutisme.

Congédier la religion hors du champ public ne me semble pas être une bonne opération. La question en effet se pose aujourd'hui de façon pratique : comment des croyants peuvent-ils être des citoyens à part entière ? Cette interrogation n'a du reste rien de discriminant. Le non-croyant est bien entendu autant citoyen que le croyant. Tous deux ont un dénominateur commun qui est l'appartenance à une réalité politique commune et à une nation commune.

Autrement dit, le christianisme a-t-il quelque chose à dire sur la manière d'être civique ? L'espérance d'un au-delà est-elle compatible avec les exigences de l'ici-bas ?

Lorsque je souligne le lien entre christianisme et démocratie, il peut m'être opposé le lien autrefois affirmé entre christianisme et monarchie. Pour répondre à cette objection, je me référerai à un théologien allemand du XX^e siècle, à savoir Peterson. Celui-ci a fait remarquer que le christianisme, pendant une période assez longue de son histoire, s'est situé en deçà de ses propres conceptions théologiques. D'une vue trinitaire très structurée au plan doctrinal, il a réhabilité, sur le plan pratique, une vue monarchianiste ou même monarchiste (la primauté du principe de l'Un) en établissant des homologues de structure entre le champ politique et le champ théologique. À cet égard, je pense aussi à un article de 1981 du Père Congar, publié dans la *Nouvelle Revue Théologique* et reprenant la thèse de Peterson en montrant qu'il existe des retours monarchiques et pré-trinitaires dans le christianisme.

Si je dis qu'il existe un lien entre démocratie et christianisme, c'est parce que le christianisme, comme le montrent ses textes les plus primitifs, est du côté de la pluralité. Hannah Arendt disait du reste que la notion de fraternité chrétienne appelle à la pluralité. De plus, il y a dans le christianisme un rapport au temps et à l'espace. Il s'inscrit dans l'histoire (attente du salut) et aussi dans des espaces (religion missionnaire). Or je crois qu'il n'y a pas de démocratie viable sans l'appartenance à un territoire et sans l'appartenance à une communauté dans l'histoire. Une démocratie ne peut pas fonctionner hors sol et hors temps. C'est en ce sens que le christianisme peut lui apporter quelque chose.

Assurément, le fait n'a aucune légitimité pour s'imposer au droit. Mais, par ailleurs, on ne saurait non plus ignorer toute évolution. Or, le contexte actuel a vu le statut de public et de privé évoluer considérablement. Il me semble que les religions dans leur ensemble peuvent trouver une juste place dans la sphère publique, au titre des institutions privées (privé étant à distinguer de l'intime tout comme politique est à distinguer de public) et d'acteurs de la société civile qu'elles constituent.

*

* *